

Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 29 janvier 2026

Aujourd'hui 5 février 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, 12 Rue du Bourg à Nonant, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (Bayeux) – Mme Marie-Claude SIMONET (Guéron) – M. Christophe VAN ROYE (Port-en-Bessin-Huppain) – M. Benoît FERRUT (Saint-Vigor-le-Grand) – Mme Mélanie LEPOULTIER (Sommervieu) – M. Rémi FRANÇOISE (Vienne-en-Bessin).

M. Daniel AVOINE (Argançay) – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – M. Richard BROUZES – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (Bayeux) – M. Jackie FAUVEL (Campigny) – M. Fernand PORÉT (Commes) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (Condé-sur-Seulles) – M. Jean OBLIN (Cottun) – Mme Catherine DOS SANTOS (Cussy) – M. Bruno RUSSEIL (Esquay-sur-Seulles) – M. Yves LE GUILLOIS (Le Manoir) – M. Roland TIRARD (Longues-sur-Mer) – M. Sébastien BERARD (Nonant) – Mme Huguette AUTIN (Port-en-Bessin-Huppain) – M. Gilbert MICHEL (Ranchy) – M. Samuel DUMAS (Saint-Loup-Hors) – M. Henry LEMAÎTRE (Saint-Martin-des-Entrées) – M. Daniel COTIGNY – Mme Isabelle BACON – Mme Claudine GIRARD (Saint-Vigor-le-Grand) – Mme Nadège LEROSIER (Sommervieu) – M. Gilles MOULIN (Sully) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (Vaucelles) – Mme Sylvie BOUST (Vaux-sur-Seulles).

Pouvoirs : M. Christian VIEL (Barbeville) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (Bayeux) – Mme Lydie POULET (Bayeux) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (Bayeux) – M. Patrick CREVEL (Bayeux) donne pouvoir à Mme Carine BION-HETET (Bayeux) – Mme Sylvie CAYREL (Bayeux) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (Bayeux) – Mme Béatrice CHATEL (Bayeux) donne pouvoir à Mme Françoise JEAN-PIERRE (Bayeux) – M. Philippe LAULHÉ (Bayeux) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (Bayeux) – Mme Agnès VALETTE (Bayeux) donne pouvoir à Mme Isabelle BOUDARD (Bayeux) – M. Jérôme BERGER (Juaye-Mondaye) donne pouvoir à M. Gilles ISABELLE (Monceaux-en-Bessin).

Absents excusés remplacés : M. Christophe POITEVIN remplacé par Mme Véronique FERRUT-DAREAU (Agy) – M. Marcel BASTIDE remplacé par M. Philippe EDET (Arromanches-les-Bains) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (Chouain) – M. Bernard KERMOAL remplacé par Mme Florence BATREL (Saint-Côme-de-Fresné).

Absents excusés : Mme Christelle BASLEY (Bayeux) – M. Bertrand COLLET-MORIN (Bayeux) – M. André BLET (Magny-en-Bessin) – M. Daniel CATTELAIN (Tracy-sur-Mer) – M. Benoît DEMOULINS (Vaux-sur-Aure).

Absents : Mme Christine CABON (Bayeux) – Mme Agnès FURON (Bayeux) – M. Claude LEMIÈRE (Ellon) – M. Patrice FOLLIOT (Manvieux) – M. Philippe ISABELLE (Port-en-Bessin-Huppain) – M. Roger GUCCIARDI (Ryes) – M. Thierry DUBOSQ (Subles).

Secrétaire de séance : Mme Françoise JEAN-PIERRE

Secrétaire auxiliaire : M. Nicolas MARTIN

N° 15

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Modification de droit commun n°7 du PLUi de Bayeux intercom.

Le Plan Local d'Urbanisme de Bayeux Intercom a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020.

Une procédure de modification de droit commun du document d'urbanisme a été engagée par arrêté n° 2025-25 en date du 28 février 2025, conformément à l'article L.153-41 du Code de

Tourisme. Cette modification a pour but de procéder à certaines évolutions du PLUi, concernant notamment :

- L'encadrement de l'aménagement futur de sites stratégiques de l'agglomération de Bayeux (Site LCL / Plateau de l'Aure),
- L'ajustement du règlement graphique, le règlement écrit et les OAP sur les secteurs précités,
- La création ou l'extension des emplacements réservés pour faciliter les mobilités douces sur le territoire,
- L'étoilage de bâtiments en zone agricole ou naturelle pour permettre leur changement de destination,
- Etc...

Une enquête publique portant sur la modification du PLUi de Bayeux Intercom a eu lieu du 27 octobre au 28 novembre 2025, selon les formes légales.

Les personnes publiques consultées ont reçu le dossier de modification et les personnes publiques suivantes ont répondu :

- La chambre de commerce et d'industrie, par courrier en date du 10 septembre 2025, a émis un avis favorable au projet,
- La section régionale de conchyliculture, par courrier en date du 27 aout 2025, n'a pas émis de remarques particulières sur le projet,
- La chambre d'agriculture, par courrier en date du 03 octobre 2025, a émis un avis favorable en demandant de porter attention aux entrées et sorties de champs pour qu'elles soient bien prises en compte dans l'aménagement cyclable qui sera réalisé,
- Le syndicat mixte du SCOT Ter Bessin, par délibération en date du 27 mai 2025, a émis un avis favorable,
- Le Conseil Départemental, par courrier en date du 19 mai 2025, a émis un avis favorable avec quelques remarques (*demande notamment la création d'un second accès sur le Plateau de l'Aure*),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, par courriel en date du 16 septembre 2025, n'a pas de remarques à formuler,
- La mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), lors de sa séance en date du 16 octobre 2025, a émis un certain nombre d'observations relatives à la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire, de la ressource en eau, des nuisances, pollutions dans les projets d'aménagement,
- La commune de Sommervieu, par délibération en date du 9 septembre 2025, a émis un avis favorable au projet,
- La commune de Longues-sur-Mer, par courriel en date du 6 aout 2025, a émis un avis favorable au projet.

L'enquête publique s'est tenue du 27 octobre au 28 novembre 2025 et près d'une dizaine d'observations ont été déposées par le public pendant la durée de celle-ci.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, assorti de quelques recommandations :

- intégrer les réponses du pétitionnaire aux recommandations, remarques, observations et questions du la MRAE, des personnes publiques associées, du public et du commissaire-enquêteur dans les différents documents de la modification et en particulier dans les OAP ;
- prendre en compte le by-pass et des nuisances sonores qu'il engendre dans l'implantation des futures habitations sur le site du Plateau de l'Aure ;
- associer, à titre consultatif, les associations à la définition des modes de déplacements doux ;
- répondre à l'ensemble de l'observation n° RD 03 (bornage des emplacements réservés et demande de concertation).

Suite aux avis des Personnes Publiques Associées et aux remarques du public, les OAP 38 (Plateau de l'Aure) et 42 (Ancien site LCL) ont été complétées pour préciser :

- La création d'un second accès au Plateau de l'Aure (OAP)
- Le rappel de la mention interdiction d'établissements accueillant des publics sensibles sur le site LCL (OAP)
- Le rappel de l'enjeu de compatibilité entre projet d'aménagement et capacité du territoire à desservir les sites (ressource en eau) (OAP LCL et Plateau de l'Aure)
- La bonne prise en compte du risque inondation / gestion du pluvial sur le Plateau de l'Aure (OAP)

La liste des emplacements réservés sera complétée pour modifier l'intitulé de l'emplacement réservé ER VIG 10 « Aménagement complet du sud de la rue de Magny jusqu'au by-pass ».

Il est à préciser que certaines demandes formulées lors de l'enquête publique ne relèvent pas de la présente procédure de modification.

Un tableau recensant les remarques / demandes formulées par les personnes publiques associées / le public et les réponses apportées par Bayeux Intercom figure en annexe de la présente délibération.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies et au siège de Bayeux Intercom durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera tenue à la disposition du public (siège de Bayeux Intercom et dans toutes les mairies de l'intercommunalité). Le dossier d'approbation de la modification n°7 du PLUi sera consultable au format papier au siège de Bayeux Intercom, et au format numérique sur son site Internet, ainsi que dans les communes de l'intercommunalité.

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 19 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 27 janvier 2026, un avis favorable.

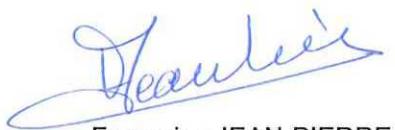
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le dossier de modification n°7 du PLUi de Bayeux Intercom, ajusté pour prendre en compte les remarques des PPA et du public ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Françoise JEAN-PIERRE

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET

